

Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom

Mémoire rédigé et remis par

Laura Fontaine

À l'intention de

Madame Pierre Magnan, président

Monsieur Jacques Locat, commissaire

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec

Déposé le 12 novembre 2020 au BAPE par courriel

Table des matières

PRÉSENTATION ET INTÉRÊT À PARTICIPER AU BAPE	3
1. CONSULTATIONS INSUFFISANTES DE LA COMMUNAUTÉ DE MANI-UTENAM	3
<i>Recommandation # 1</i>	<i>4</i>
2. RESPECT DU NITASSINAN ET DES INNUAT QUI L'OCCUPENT	4
<i>Recommandation # 2</i>	<i>4</i>
3. PROTECTION DU CARIBOU	5
CONCLUSION	5

Présentation et intérêt à participer au BAPE

Je suis Innue de Mani-utenam et j'ai passé la plus grande partie de ma vie sur le Nitassinan et je retourne pratiquement chaque année passer du temps sur le territoire dans les chalets de ma famille au 117 et au 173. Quand j'avais 11 ans, j'ai passé quatre mois sur le territoire au 173 avec mon père, ma mère et mon frère, de septembre à décembre. Cet été, nous sommes allés passer une semaine sur le bord du lac Ashuanipi, situé en aval de la mine du Lac Bloom.



Photo prise cet été au lac Ashuanipi

1. Consultations insuffisantes de la communauté de Mani-utenam

Mon appartenance à la communauté de Mani-utenam me permet d'affirmer que le Projet et ses impacts étaient largement inconnus de plusieurs membres pourtant très sensibles à l'intégrité du Nitassinan.

Ainsi, je demande au BAPE de revoir dès maintenant ses modes de communication avec les membres pour s'assurer qu'une information de qualité, synthétisée, claire, compréhensible, indépendante du promoteur et surtout traduite en innu-aimun soit rendue disponible de manière beaucoup plus efficace qu'à présent. Il n'est pas normal que ce soit à des citoyens de l'Abitibi de nous apprendre, aux Innuat de Uashat mak Mani-utenam, l'existence d'un projet minier lourds des telles conséquences sur notre territoire alors que les audiences du BAPE sont déjà en marche.

Le fait que les audiences se déroulent à distance et en ligne ne doit pas servir d'excuse pour éviter que l'information sur le projet ne soit diffusée adéquatement et largement dans la communauté.

Recommandation # 1

Assurer qu'une information de qualité, synthétisée, claire, compréhensible, indépendante et traduite en innu-aimun sur le projet et le processus de consultation du BAPE soit diffusée de manière beaucoup plus efficace que jusqu'à présent aux membres de la communauté de Uashat mak Mani-utenam

2. Respect du Nitassinan et des Innuat qui l'occupent

Ma connaissance du Nitassinan m'amène à préciser que le bassin versant de la rivière Mishta-Shipu (Moisie) situé en aval du Projet, incluant le majestueux lac Ashuanipi, est un territoire habité et aimé par les Innuat tout au long de l'année et pas simplement durant des périodes saisonnières.

Ce territoire, qui est situé près de la ligne de partage des eaux (le site minier est justement à cheval sur cette ligne), c'est un lieu qui comprend plusieurs portages importants les membres de la communauté. Chaque été, des jeunes vont sur le territoire pour faire ces portages comme nos ancêtres. Ce n'est pas juste un portage, les jeunes vont là pour se ressourcer et pour maintenir leur connexion avec le territoire.

Considérant le risque élevé de contamination de ce bassin versant, et au vu de l'absence visible d'information sur le Projet au sein de la communauté de Uashat mak Mani-utenam nous recommandons que des démarches soient faites par le BAPE dès maintenant et par l'initiateur annuellement par la suite pour informer les propriétaires des chalets situés tout le long du bassin versant en aval du Projet des risques qu'il constitue notamment pour la contamination de l'eau en amont de leurs habitations, mais également de l'empreinte qu'il laissera sur le Nitassinan par la destruction des milieux humides et hydriques, des lacs et des rivières sur le site minier.

Recommandation # 2

Que des démarches soient faites par le BAPE dès maintenant et par l'initiateur annuellement par la suite pour informer les propriétaires de chalets situés tout le long du bassin versant en aval du projet des risques qu'il constitue notamment pour la contamination de l'eau en amont de leurs habitations, mais également de l'empreinte qu'il laissera sur le Nitassinan par la destruction des milieux humides et hydriques, des lacs et des rivières sur le site minier

3. Protection du caribou

Atik^u, le caribou, fait partie de l'identité innue, il est à l'origine de l'innu-aimun (la langue innue). Je déplore que le résumé de l'étude d'impact de l'initiateur qui, tout en ne reconnaissant pas l'importance sacrée de l'espèce pour notre culture et nos traditions, se limite à souligner que « le taux actuel de perturbation de l'habitat du caribou forestier relié à des sources anthropiques est très élevé et ce dernier évite déjà le secteur du projet »¹.

À suivre leur raisonnement, il faudrait féliciter le promoteur d'avoir contribué à faire de son site une zone franche, libérée du joug de l'envahisseur caribou, et d'avoir réussi à faire des environs de Fermont un lieu vidé de son essence sacrée où nous pouvons enfin cueillir les gisements de fer qui, au fond, n'attendaient que ça depuis des millénaires.

Je n'arrive pas à trouver les mots pour exprimer ma colère concernant le fait que nous n'ayons plus le droit de chasser le caribou et que nos traditions en soient directement affectées alors que de l'autre côté, les minières, qui font partie du problème de la disparition de l'espèce, continuent d'avoir le droit de les faire fuir de leur territoire. À l'échelle de ma vie, ce n'est pas simplement une perte de culture pour l'ensemble de la nation innue, mais bien pour ma famille qui tente tant bien que mal de continuer à pratiquer nos traditions et notre culture, à parler notre langue. Comment voulez-vous que mon père m'apprenne à tanner une peau de caribou si nous ne pouvons plus chasser ? Comment voulez-vous que ma mère me transmette ses connaissances avec la médecine traditionnelle ?

La contribution du projet à la perturbation du caribou sans proposer de mesures d'atténuation ou de compensation concrètes constitue en soi un motif suffisant pour s'y opposer dans sa forme actuelle.

Conclusion

La destruction des lacs et des rivières pour entreposer les déchets miniers de la compagnie ne m'apparaît pas comme une solution qui respecte notre relation avec le Nitassinan. Les propositions mises de l'avant par le promoteur ne sont pas satisfaisantes et je demande au BAPE de recommander au gouvernement du Québec de faire en sorte que d'autres options soient proposées aux membres de la communauté de Uashat mak Mani-utenam.

Laura Fontaine

Membre de la communauté de Mani-utenam

¹ MINÉRAI DE FER QUÉBEC, *Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement mise à jour*, p. 62.